Énap
École nationale
d'administration
pénitentiaire

Agen, le 14/06/2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire

- A -

Monsieur le Garde des sceaux
Ministre de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire

Sous Direction des ressources humaines et des relations sociales
RH1 : Bureau du recrutement et de la formation des personnels

Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux
des services pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les chefs d'unité
formation et qualification

Mesdames et Messieurs les directeurs et
chefs d'établissements pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les directeurs des
services pénitentiaires d'insertion et de probation

Monsieur le directeur du service de l'emploi pénitentiaire

Direction de la formation
DGPAI/AML/n° 19-2021
Responsable de formation :
Aurore MAHIEU – LEGUERNIC
Tel : 05.47.49.30.28
Secrétariat : Stéphanie HAMIDANI
Tél : 05 53 98 91 05

OBJET – APPEL DE CANDIDATURES de stage de formation continue

PJ : ***Fiche Technique pour affichage***
Fiche d'inscription

La direction de la formation de l'école nationale d'administration pénitentiaire organise une session de formation sur le thème :

Bloc peine : la réécriture de l'échelle des peines - colloque

Les candidatures motivées, établies sur l'imprimé ci-joint, devront parvenir à l'ENAP

Sous-couvert de la direction interrégionale concernée,
Avant le 31/07/2021, dernier délai.

Les demandes qui ne répondent pas à l'exigence de cette procédure ou ne comportant pas l'avis du supérieur hiérarchique ne seront pas examinées.

P/La directrice
La Chef du Département Greffe Pénitentiaire et
Applicatifs Informatiques

Aurore MAHIEU-LEGUERNIC

440 av. Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
✆ +33 (0)5 53 98 98 98
Fax : +33 (0)5 53 98 98 99

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

440 av. Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
✆ +33 (0)5 53 98 98 98
Fax : +33 (0)5 53 98 98 99

Fiche de candidature

Thème : Bloc peine la réécriture de l'échelle des peines – colloque
Date et lieu : du 13/09/2021 14h au 15/09/2021 17 h à ENG Dijon

Nom _____ Prénom d'usage_____ Prénom _____

Catégorie : A ☐ B ☐ C ☐ Sexe : M ☐ F ☐

Corps _____ Grade _____ _____ Établissement _____ Service/Quartier _____

Téléphone _____ _____ Mail _____ _____

Résidence personnelle : ville département (obligatoire) : _____

Fonction et missions actuelles : _____

Depuis : moins d'1 an ☐ de 1 à 3 ans ☐ plus de 3 ans ☐
Origine de la demande : vous-même ☐ votre hiérarchie ☐

Niveau de formation ou information sur ce thème :
Pas de connaissances ☐ Connaissances à approfondir ☐ Bonnes connaissance ☐

Avez-vous déjà sollicité une inscription pour cette formation ? oui ☐ non ☐
Si oui, combien de fois ? : _____
Vos motivations : _____
_____
_____
_____
_____
Date et signature du candidat :

Avis du formateur des personnels : Prioritaire ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐

Avis motivé : _____
_____

Ordre de priorité : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

Signature et cachet du formateur :

Avis du CURFQ : Prioritaire ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐

Avis motivé : _____
_____

Ordre de priorité : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

Signature et cachet du CURFQ :

Avis du supérieur hiérarchique ou du chef d'établissement : Prioritaire ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐

Avis motivé : _____
_____

Rang de priorité si plusieurs candidatures au sein du service : _____
Cette formation entre-t-elle dans le cadre : _____ du DIF ☐ _____ du CEDIF ☐
Situation du stagiaire :

- ☐ Formation statutaire hors Pacte
- ☐ T1 (adaptation immédiate au poste de travail)
- ☐ T2 (adaptation à l'évolution prévisible des métiers)
- ☐ T3 (développement des qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications
- ☐ PACTE
  - ☐ Formation de professionnalisation
  - ☐ VAE
  - ☐ Bilan de compétences

Énap
École nationale d'administration pénitentiaire

Bloc Peine : la réécriture de l'échelle des peines : colloque

Du 13/09/2021 14h au 15/09/2021 à ENG Dijon

Afin d'accompagner la réforme des peines issue de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice (LPJ) entrée en vigueur le 24 mars 2020, l'École nationale des greffes propose une rencontre entre les fonctionnaires de la direction des services judiciaires et de l'administration pénitentiaire favorisant ainsi les nécessaires échanges sur les pratiques de greffe depuis l'instauration du « bloc peines »

Objectifs de formation

- maîtriser le nouveau « bloc peines » au sein des différents services de la chaîne
- pénale ainsi que dans les établissements pénitentiaires
- partager et confronter les expériences
- échanger sur les pratiques de greffes des services judiciaires et pénitentiaires

Eléments du contenu

• nouvelles dispositions de la loi
retours d'expériences depuis la mise en place en mars 2020
impact du « bloc peines » sur l'organisation des services, les façons d'appréhender une peine, les nouveaux circuits d'exécution dans les tribunaux.
Des focus seront apportés notamment sur les points suivants :

- nouvelle échelle des peines correctionnelles
- DDSE peine autonome/peine aménagée
- mandat de dépôt à effet différé
- nouveaux seuils d'emprisonnement prononcés

Nombre de places : **15** places

Durée :
3 jours

Date : Du 13 au 15 septembre 2021

Lieu :
ENG

Intervenants :
Formateurs ENG

Public visé :
Personnels affectés en greffe pénitentiaire

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
aurore.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Coordonnées
Ecole Nationale d'administration pénitentiaire
440 avenue Michel Serres CS 10028
47916 AGEN cedex 9
05 53 98 98 98

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE